

## PROCÉDURE DE SAISINE



Les professionnels de l'Education Nationale souhaitant mobiliser l'équipe mobile s'adressent à l'inspecteur de circonscription pour le 1<sup>er</sup> degré ou au chef d'établissement pour le 2<sup>ème</sup> degré.

Celui-ci fait appel aux ressources de proximité disponibles.

En cas de difficulté, il saisit le Groupe d'Appui Départemental (GAD), ou l'IEN Ecole Inclusive, chargé de recenser et coordonner au sein de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) les situations scolaires complexes nécessitant des interventions spécifiques.

Selon la situation, le GAD de la DSDEN ou l'IEN Ecole Inclusive, sollicitera l'Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS 57).

Une fois l'EMAS saisie, l'équipe prendra contact avec l'établissement scolaire pour définir les modalités de son intervention.



1, rue Pierre Simon de Laplace  
57070 METZ  
emas57@ac-nancy-metz.fr

**Pour le 1<sup>er</sup> degré :**  
s'adresser à l'inspecteur  
de la circonscription

**Pour le 2<sup>ème</sup> degré :**  
s'adresser au chef  
d'établissement

**Pour tout renseignement  
complémentaire :**  
contacter  
la coordonnatrice cadre au  
06 15 77 67 12



# EMAS 57

EQUIPE MOBILE D'APPUI À LA SCOLARISATION  
À DESTINATION DES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES



## PRINCIPE

### Qu'est-ce que l'Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation ?

Une collaboration entre l'Éducation Nationale et l'association de plusieurs entités du secteur médico-social s'est construite pour la mise en place d'une équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation en Moselle : EMAS 57.

### La composition de l'EMAS

L'EMAS 57 est composée de professionnels d'entités différentes et de compétences complémentaires, s'appuyant sur une expertise technique médico-sociale et une expérience professionnelle confirmée.

L'équipe est animée par une coordonnatrice, Directrice de service.

## OBJECTIFS D'INTERVENTION

- L'équipe mobile vise à apporter une évaluation

et des ressources aux professionnels des établissements scolaires confrontés à des situations qui les mettent en difficulté, en s'appuyant sur les expertises et les ressources existantes dans les établissements et services médico-sociaux du territoire.

**La nature des troubles des enfants et adolescents concernés est potentiellement assez large : moteurs, comportementaux, psychologiques, cognitifs, sensoriels...**

**L'équipe mobile n'a pas vocation à remplacer les structures ni à délivrer des prestations directes d'accompagnement individuel d'élèves mais vient épauler les dispositifs existants.**

- L'équipe intervient, en réponse aux sollicitations des enseignants confrontés à des situations complexes, même si les enfants concernés ne bénéficient pas d'une reconnaissance par la Maison Départementale des Enfants Handicapés (MDPH).

En effet, l'EMAS 57 a pour objectif de sécuriser le parcours des élèves dans une logique inclusive.

Elle se positionne ainsi en prévention d'une aggravation des difficultés rencontrées et dans l'objectif d'éviter tout risque de déscolarisation.

## Les entités engagées

- APF France handicap
- Association des Parents d'Enfants Inadaptés de la Vallée de l'Orne (APEI VO)
- Le CMSEA
- Le Centre Hospitalier de Dieuze
- Le Groupement de Coopération Médico-Sociale 3S
- Les PEP Lor'Est
- La Fondation Vincent de Paul

## MISSIONS ET PRESTATIONS

L'EMAS 57 intervient exclusivement auprès des professionnels des établissements scolaires du 1er et 2ème degrés, avec pour missions principales :



**Conseiller et participer**  
à des actions de sensibilisation.



**Apporter conseil et appui**  
aux professionnels de l'Education Nationale confrontés à des élèves en situation scolaire complexe lorsqu'aucun autre service n'intervient.



**Proposer des observations**  
en classe et élaborer avec les professionnels concernés des réponses adaptées et individualisées



**Relayer les informations**  
connues auprès des partenaires qui sont en action directe.



**Repérer, proposer, accompagner**  
la mise en œuvre de réponses ou solutions adaptées à la résolution de la situation.

